

Malakoff, le 18 juillet 2025

**Décision n°2025- 11 portant délégation de signature Florian DAUTIL**

La directrice générale de l'établissement public pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE),  
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;  
Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'EPIDE ;  
Vu la délibération n°2024-20 du conseil d'administration réuni le 11 décembre 2024, relative à l'organigramme cible (siège),

Décide :

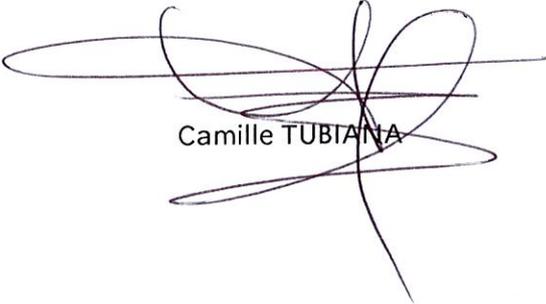
**Art. 1<sup>er</sup>.** Délégation est donnée à M. Florian DAUTIL, directeur du développement, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, dans la limite de ses attributions, tous actes, pièces de correspondance et marchés, à l'exclusion

- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 40 000 € HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 40 000 € HT;
- des textes normatifs internes à l'établissement.

**Art. 2.** - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

**Art. 3.** – La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice Générale

  
Camille TUBIANA